

Votre contact

Carole COURANT
05 49 61 20 66
courant@poitou.ifrb.fr

Durée

1,00 jour
07:00 heures

Public

Toute personne utilisant un harnais pour effectuer un travail en hauteur

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.
Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
Disposer d'une aptitude médicale au travail en hauteur.

Moyens pédagogiques et supports

Partie théorique (3h30) animée à l'aide de moyens audiovisuels
Travail de groupe à l'aide d'un manuel remis à chaque stagiaire
Étude de notices d'utilisation
Mise en situation pratique (3h30) avec examen en continu.

Profil de l'intervenant

Formateur-expert en travail en hauteur qualifié.

Informations complémentaires

Les stagiaires doivent obligatoirement être munis des Équipements de Protection Individuelle suivants :

- ✓ Casque Antichoc EN397 / EN12492
- ✓ Harnais antichute EN361
- ✓ Longe antichute EN355 / EN 360
- ✓ Connecteurs EN 362
- ✓ Chariot Antichute EN 353-1
- ✓ Chaussures de sécurité
- ✓ Gants
- ✓ Tenue de travail

Objectifs de la formation

Obtenir la délivrance de l'autorisation au port du harnais antichute

Objectifs pédagogiques

Accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur **sur site équipé** (ligne de vie, point fixe)
Utiliser les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en toute sécurité.

Contenu

Contexte réglementaire

Caractéristiques des équipements de protection collective contre les chutes de hauteur

Caractéristiques des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

Vérification et réglage du harnais

Applications pratiques avec examen en continu

Évaluation théorique

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation théorique sous forme d'un QCM

Évaluation pratique avec notation à partir d'une grille de compétences

Documents délivrés à la suite de l'évaluation des acquis

Avis sur la délivrance d'une autorisation pour le port du harnais antichute

